

**RADIOPROTECTION EN SANTÉ AU TRAVAIL :
SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ*****Formation Médecin du travail*****4 jours - 28 heures****Session 1 :****18 au 21 mai 2026****Session 2 : 23 au 26
novembre 2026****8 à 16 stagiaires****1 600 €
TTC/pers.****Lieu de formation** PARIS**Intervenants** Dr Stéphanie GREGOIRE (médecin du travail, AP-HP)
Conseiller en radioprotection**Objectifs**

- Définir le cadre technique et réglementaire lié aux rayonnements ionisants
- Connaître les effets sanitaires des rayonnements ionisants et comprendre les grandeurs dosimétriques
- Déterminer le classement des travailleurs, assurer le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés
- Prescrire des analyses et examens en fonction de l'évaluation des risques d'exposition des différents secteurs d'activité
- Utiliser le Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI)
- Construire une démarche de prévention : information des travailleurs, surveillance dosimétrique
- Analyser les événements significatifs de radioprotection (ESR) et préconiser les actions à mener en cas de radio-contamination

**Publics concernés**

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail

**Pré-requis**

- Ordinateur portable équipé

**Modalités pédagogiques**

- Apports théoriques
- Exercices, jeux de rôles, études de cas, partage de pratiques

**Évaluation et suivi**

- Questionnaire envoyé en amont de la session (attentes des stagiaires)
- Évaluation des connaissances et des apprentissages : pré-test et post-test.
- Tour de table et réajustements
- Evaluation à partir de cas pratiques
- A l'issue de la formation : attestation de formation valable pour une durée de 5 ans - *formation de renouvellement à prévoir avant la date anniversaire*
- 3 mois après la fin de la formation : évaluation à froid

**Indicateurs de résultats**

- Évaluation globale de la formation (2025) : **95 %**
- Satisfaction des participants (2025) : **95 %**
- Nombre de participants à la formation (2025) : **8 participants**



L'[arrêté du 6 août 2024](#) fixe les nouvelles règles de formation des professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Lundi 9h00 – 12h30 (conseiller en radioprotection)

- Présentation et point sur les attentes des participants
- Pré-test d'évaluation des connaissances

Contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants

- Historique et rôles des principales instances
- Les différentes sources de rayonnements ionisants

Rappels de la physique nucléaire

- Physique des rayonnements ionisants
- Interaction des rayonnements ionisants avec la matière
- Principaux radionucléides rencontrés par secteurs d'activité

14h00 – 17h30 (conseiller en radioprotection)

Base de radiobiologie, d'épidémiologie et de radiopathologie et grandeurs dosimétrique

- Principaux mécanismes de l'action des rayonnements
- Effets déterministes au niveau des principaux tissus
- Épidémiologie des professionnels exposés
- Effets stochastiques

Mardi 9h00 – 12h30 (conseiller en radioprotection)

Sources d'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants avec les risques associés dans les différents secteurs d'activité

- Radioactivité naturelle et mesure de prévention associées
- Expositions sur les chantiers ou en intervention (gammagraphie – fluorescence X) et mesures de prévention associées
- Expositions en radiologie médicale et mesures de prévention associées
- Expositions à risque de contamination, moyens de protection et mesures de prévention associées
- Exposition particulière aux irradiateurs et accélérateurs

14h00 – 17h30 (conseiller en radioprotection)

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés

- Prévention des risques rayonnements ionisants :
 - Évaluation des risques – évaluation individuelle à l'exposition – les principaux EPI – principaux appareils de surveillance radiologique des travailleurs exposés

Mercredi 9h00 – 12h30 (Dr Stéphanie GREGOIRE et conseiller en radioprotection)

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Prévention des risques rayonnements ionisants (suite) :
 - Donner un avis sur le classement des travailleurs, exposition au radon ou la possibilité d'intervenir en situation d'urgence radiologique
 - Donner un avis sur les EPI
 - Les appareils utilisés dans le cadre d'une surveillance radiologique
 - Les dispositions particulières à certains travailleurs (femmes enceintes ou allaitante, intérimaires...)

14h00 - 17h30 (Dr Stéphanie GREGOIRE et conseiller en radioprotection)

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Suivi individuel renforcé des travailleurs exposés :
 - Délivrer une aptitude
 - Spécificité du dossier médical (DMST)
 - Système d'information SISERI
 - Prescrire des analyses et examens complémentaires en cas de contamination interne
 - Rédiger un état des lieux des expositions des travailleurs, proposer des suivis post-exposition et post-professionnel
 - Tableau 6 (régime général) et 20 (régime agricole) des maladies professionnelles

Jeudi 9h00 – 12h30 (conseiller en radioprotection)

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Surveillance dosimétrique individuelle (SDI) et enregistrement dans SISERI :
 - Panorama de la SDI des travailleurs
 - Différents type de dosimètres et moyens de mesure de la contamination interne
 - Utilisation de SISERI
- Incidents ou accidents radiologiques :
 - Rôle de médecin du travail
 - Actions à mener en cas de contamination
 - Savoir intervenir en cas d'évènement significatif (quand, auprès de qui, participer à l'analyse et valider les doses reçues)

14h00 - 17h30 (conseiller en radioprotection)

Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)

- Informations et formations :
 - Information et formation des travailleurs exposés
 - Relation avec le Conseiller en radioprotection, les employeurs et les CSE

Evaluation formative :

- Epreuve écrite : QCM et cas cliniques
- Epreuve orale portant sur au moins deux questions ouvertes

Questionnaire de satisfaction